

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 28 FEVRIER 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, GOETZ, ISEL,
WINLING, BABILON.

Absents : MM. MEYER-KUHN, WEISBECKER, -excusés-, M. RUSTENHOLZ

DEL. N° 11 / 2000

OBJET : PRISE EN CHARGE DE FRAIS ENGAGES PAR L'ECMU

- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre en charge les frais de mise à disposition des salles facturés par l'Association VALOISIRS pour l'accueil des cours de l'ECMU, soit 3 480 F correspondant à :

- . 1 080 F pour la période de septembre à décembre 1998***
- . 2 400 F pour la période de janvier à juin 1999***



Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 2 mars 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

